

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

Canton de Nuits-Saint-Georges

Tél. : 03.80.62.73.97  
e-mail : mairie.fussey@gmail.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FUSSEY

21700 FUSSEY

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2022**

**Président** : Monsieur Philippe ROUARD

**Présents** : MM. LHENRI Jean-Michel, BOUDIER Philippe, COMBES David, Olivier GUILLEMARD, BONVALOT Pascal, Mmes MANZINI Evelyne, Amélie DAUCH, DELAVIGNE VERNET Jennifer, BREUILLOT Emmanuelle, GONCALVES Séverine.

**DÉLIBÉRATION ONF, INSCRIPTION DES COUPES POUR L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de coupe de l'exercice 2023 reçus de l'ONF :

- Report de la coupe des arbres dans la parcelle 1A ;
- Report de la coupe des arbres dans la parcelle 14 ;
- Report de la coupe des arbres dans la parcelle 15 ;
- Coupe prévue en 2023 dans la parcelle 3.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour ce programme de coupe.

**DÉLIBÉRATION CHOIX DES DEVIS POUR LES TRAVAUX IMPASSE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis concernant les travaux Impasse de l'école.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de repousser les travaux de l'impasse de l'école d'un an pour des raisons budgétaires,
- en raison des changements climatiques, la majorité des conseillers municipaux privilégie la restauration de la marre communale en 2023,
- Mais pour des raisons de sécurité, la remise à niveau du regard en face de la maison de M. et Mme Jacques DANIELS, ainsi que le remplacement du regard cassé seront réalisés le plus rapidement possible.

Cette année, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise ROUGEOT pour exécuter ces travaux.

**DÉLIBÉRATION ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du fond d'aide à l'investissement des communes de l'année 2021, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges a décidé de verser à la commune la somme de 1 162 € (soit 14.5 % du montant des travaux) pour les travaux de changement des menuiseries de la Mairie.

Monsieur le maire précise que les factures liées à ces travaux devront être certifiées payées par le service comptable et renvoyées avant le 31 décembre 2022, à défaut, le fond sera caduque.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le fond de concours versé par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges.

## DÉLIBÉRATION DE RETRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION

La présente délibération annule et remplace celle du 23 juin 2022 portant le n°2022-026 et ayant le même objet.

Monsieur le Maire rappelle le courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, reçu en date du 03 juin 2022, par lequel il a été demandé de nommer un membre du Conseil Municipal en tant que déléguée de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.

Monsieur le Maire précise que suite à ce courrier, M. BONVALOT Pascal, avait été désigné délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune par vote à bulletin secret.

Mais le 8 juillet, la commune a reçu un courrier de la sous-préfecture, lui demandant de retirer cette délibération car la compétence GEMAPI appartient à la communauté de commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Annule la délégation au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.

## QUESTION DIVERSES

- Changement du groupe de sécurité du chauffe-eau de la cuisine de la salle des fêtes ;
- Augmentation prévisible du coût de restauration du cadre du tableau de l'église en raison de l'augmentation du cours de l'or ;
- Repas des anciens : le repas aura lieu à l'Auberge de l'Abbaye à Auvillars, le 09 octobre 2022, il a été fait le choix d'un menu unique et une visite de l'église de Bagnot est prévue le matin ;
- Plantation d'arbres Place de la Mairie : il semble que l'emprise de la citerne ne permette pas l'implantation d'arbres dont les racines risquent d'abîmer cette dernière ;
- La commune engage une réflexion quant au réaménagement du parterre à droite de l'entrée du cimetière ;
- Préconisation de l'ONF de barrer l'accès au « parking des fouilles » et de créer un nouveau parking sur une parcelle de la commune située de l'autre côté de la route ;
- Bilan financier du 14 juillet ;
- Demande de M. BONVALOT de réfléchir à un moyen de réduire la vitesse des véhicules dans la commune. Une demande pour l'implantation d'une zone surélevée devant l'abri bus a été/sera faite au département ;
- Le terrain situé derrière le monument du ballon a été nettoyé par M. BONVALOT et est accessible aux enfants pour y jouer au ballon (ou autre) au lieu des rues.